



Christine LAGRANGE
Présidente de l'Union des D.D.E.N. de la CREUSE
22 L'Aumône 23300 SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT
Courriel : chan.lagrange@laposte.net
Tel : 06 87 53 68 26

à

Monsieur Laurent FICHET
Inspecteur d'Académie, Directeur des services de
l'Éducation Nationale de la CREUSE
1 place Varillas
23000 GUERET

Monsieur l'Inspecteur,

La crise sanitaire que nous traversons touche tous les domaines de notre société, industriels et commerciaux, administratifs, culturels, sanitaires, des transports, etc. Les services de l'Éducation Nationale sont particulièrement impactés et, malgré le dévouement et le professionnalisme dont font preuve les enseignants, il est évident que cette situation creuse les écarts, exacerbe les inégalités entre les élèves, qu'elles soient sociales, territoriales, ou autres.

La phase de déconfinement étant annoncée pour le 11 mai prochain, les élèves de maternelle, du premier et du second degré rentreront par paliers et petits groupes ; En tant que D.D.E.N., notre mission définie par le code de l'Éducation (art. D 241-24 ° D.241-35) nous permet de nous impliquer dans les domaines de la santé et de l'hygiène, directement concernés par cette crise sans précédent ; notre rôle d'interface entre services municipaux, enseignants et parents d'élèves peut, sans nous immiscer dans le domaine pédagogique, nous permettre d'apporter notre aide.

Je joins au présent courrier **l'adresse aux pouvoirs publics** rédigée par notre Fédération, dans laquelle des pistes et propositions sont avancées afin que nous puissions, selon les possibilités de chacun, apporter notre aide et ainsi favoriser la reprise des cours dans les meilleures conditions possibles. Il nous semble important, dans ce contexte inédit de pandémie, de proposer rapidement un conseil d'école exceptionnel, qui réunirait tous les partenaires de l'école pour une remise en route progressive et adaptée

Enfin, lorsque la situation le permettra, je me permets de solliciter à nouveau de votre part une entrevue, avec des membres de notre bureau, afin que nous puissions faire le point sur notre ressenti acquis à l'occasion de nos visites d'écoles, et sur les conséquences de la crise que nous vivons actuellement.

D'avance, je vous remercie, et vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations respectueuses et dévouées

La Présidente

Christine LAGRANGE

Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale de la CREUSE
Siège social : Inspection Académique, 1 place Varillas 23000 GUÉRET
Courriel : dden.creuse@laposte.net

Copie adressée aux maires et écoles du département.

ADRESSE DDEN AUX POUVOIRS PUBLICS

Résumé de l'adresse rédigée par la Fédération Nationale des Délégués départementaux de l'Education Nationale :

- **Un retour progressif à l'école à compter du 11 mai :**

Sur trois périodes entre le 11 et le 25 mai.

Veiller à la mise en place d'un protocole sanitaire sous la responsabilité de l'Etat, et définissant les niveaux de responsabilité (Education Nationale, collectivités territoriales, équipes pédagogiques, ...) applicable non seulement aux activités scolaires, mais aussi, à la santé et l'hygiène, la restauration, la pause méridienne, les activités périscolaires, les transports.

- **L'ébauche d'organisation ministérielle :**

Quatre configurations de classes sont projetées : par demi-groupes, présentiel, à distance, en autonomie à l'étude, et option facultative en concertation avec les maires, activités sportives et culturelles.

Veiller à ce que la santé et la sécurité des enfants, mais aussi de tous les personnels travaillant à l'école, sont assurées, en tenant compte des faits suivants : développement de la pandémie selon les régions, densité de population et taille des écoles, difficultés vécues par certains enfants lors de l'expérience de l'école à la maison, limites, voire absence, du numérique, transport scolaire indispensable en certaines zones, fonction sociale de la restauration scolaire.

- **Respecter les obligations sanitaires :**

Une ligne de santé sécurité pour éviter une re-contamination.

Vérifier la capacité des écoles en équipements sanitaires et au respect des gestes barrières, préciser les conditions d'approvisionnement et de prise en charge en matériel, mettre en place des plans de mise en œuvre des règles sanitaires.

- **Le choix des familles :**

Choix des familles d'envoyer ou non son enfant à l'école possible, tout en respectant l'obligation de scolarisation.

Veiller à ce qu'aucun élève ne soit en dehors de l'obligation scolaire, mise en place de soutiens scolaires : stages, colonies apprenantes, accompagnement des équipes éducatives ; veiller à ce que le service de l'Education Nationale reste public en préservant la liberté pédagogique des enseignants.

- **Organiser la concertation de tous les partenaires avec les DDEN :**

Prendre le temps de mettre en place un projet de remobilisation générale.

Les DDEN demanderont au DASEN de dresser un premier bilan de l'enseignement à distance et de la continuité éducative. Ils demandent à être associés à la préparation de la rentrée à partir du 11 mai, Ils demandent une **réunion de chaque conseil d'école** pour s'assurer que toutes conditions sont réunies pour une reprise de l'enseignement par groupes.

Veiller à ce que les services de transport scolaire, de restauration scolaire, d'accueil périscolaire avant et après la classe soient opérationnels lors de la reprise dans le respect des règles de santé et d'hygiène.

Le service de médecine scolaire, pointé régulièrement du doigt par les DDEN, devra faire l'objet d'une reconstruction, avec un personnel (médecins, infirmiers) en nombre suffisant et permettant les dépistages de base (vision, audition, risques addictifs, etc.) mais aussi une réactivité en cas de pandémie telle que nous connaissons aujourd'hui.

Les conditions sanitaires optimales sont indispensables, pour que la confiance des familles permette un retour en classe des enfants, et qu'elles adhèrent davantage à l'institution publique.